

Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la création de crèches à Anderlecht et les déclarations de la Ministre-Présidente de la COCOF.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

A l'occasion des travaux budgétaires de la Commission Communautaire Française (COCOF), la Ministre-Présidente en charge de l'Accueil de la Petite Enfance signalait qu'il était logique que les pouvoirs publics investissent d'abord là où la couverture en matière de crèches est la plus faible, comme à Anderlecht. Elle saluait ensuite la Ville de Bruxelles et d'autres Communes pour leurs efforts d'investissements. Saint-Gilles, toute proportion gardée, étant le meilleur élève de la classe bruxelloise. Elle a également communiqué le taux de couverture à Anderlecht (18,52%), Auderghem (60%), Watermael (42%), Uccle (61,54%)...

Selon la Ministre-Présidente le Gouvernement de la COCOF a fait sa part de travail en essayant de mettre en place un peu moins de 2000 nouvelles places sur le quota de la Commission Communautaire française. La Ministre souligne que c'est un travail réalisé en collaboration avec les différentes communes. En examinant les chiffres IPSA, elle constate que la Ville de Bruxelles a créé 360 places en collaboration avec la COCOF. La Ministre prend enfin en exemple Saint-Gilles avec ses 253 places créées, ou les 272 places à Schaerbeek. Par contre, dit-elle, il n'y a eu que 63 nouvelles places à Anderlecht.

Vous aurez compris que pareil commentaire est une critique à peine voilée de la politique de création communales de places de crèche « francophones » à Anderlecht. Double critique au regard du taux de couverture et du faible nombre de places ouvertes grâce aux moyens mis en œuvre par la Commission Communautaire Française.

Je souhaiterais donc entendre la position du Collège à l'égard des situations et chiffres mis en avant par la Ministre-Présidente.

Pouvez-vous nous préciser quelles sont nos relations avec la Commission Communautaire Française dans le cadre de la création de place de crèches ?

Comment expliquer le différentiel entre Saint-Gilles (253 places) et Anderlecht (63 places) ?

Je vous remercie de vos éclaircissements.

M. l'Échevin CUMPS rappelle que G. VAN GOIDSENHOVEN était présent lors de l'inauguration de la crèche « Les Camélias » (25 places), de la crèche à Scheut (49 places), et de la crèche à Erasme (36 places). Si on ajoute à cela, les 30 places supplémentaires de la crèche « Le Bocage », on arrive à environ 140 nouvelles places.

Par rapport à ces places déjà créées, deux autres crèches sont en chantier, à un stade assez avancé, qui permettront une ouverture au printemps prochain de 140 nouvelles places. Il y a aussi des permis d'urbanisme qui ont été octroyés pour près de 500 nouvelles places dans les années à venir. D'où vient alors la différence entre les 140 places annoncées et les 62 places qui sont reprises dans la déclaration de la Ministre-Présidente de la COCOF ? Selon M. l'Échevin CUMPS, elle provient du fait qu'il n'a pas été fait usage uniquement des subsides « Infrastructure » de la COCOF pour créer de nouvelles places en crèches. Les sources de financement ont été multipliées, notamment

les charges d'urbanisme ou les contrats de quartiers. Il est clair aussi que, par rapport aux nouveaux projets développés, des places existantes ont été fermées en raison de leur vétusté.

Il existe un double défi : 1°) devoir à la fois créer de nouvelles places pour répondre au besoin démographique, 2°) mais aussi pour répondre à des problèmes liés à un sous-investissement chronique dans les dernières décennies. Il est clair que des places comme celles de la crèche sise rue de Birmingham sont tout à fait inutilisables sur le long terme.

Ensuite, il est vrai que deux projets importants – pour lesquels des subsides ont été sollicités auprès du département « Infrastructure » de la COCOF – n'ont, à ce stade, pas pu voir le jour pour des problèmes liés à l'urbanisme. La crèche que le Collège souhaite construire au bas de la rue de l'Obus, par exemple, qui occupera le site d'une ancienne école maternelle autonome, ne peut pas voir le jour car il y a une erreur au PRAS qui a dessiné le site de l'ancienne école maternelle en zone de parc et en zone verte. Aujourd'hui, le Collège est en discussion avec la Région pour pouvoir corriger cette erreur au PRAS. Cette question est en discussion depuis 2 ans, et il ne semble pas qu'il y ait eu un soutien de la part de l'ancien Échevin de l'Urbanisme afin d'aider le Collège dans ses démarches. De même, pour le projet de la crèche rue Docteur Kuborn (49 places), le Collège doit faire face à un avis négatif du point de vue de l'urbanisme. Ce projet, qui prend place dans un ensemble plus vaste de création de logement, doit être retravaillé. Le projet de crèche est une victime collatérale de cet avis négatif pour qui a été remis pour l'ensemble du projet par la Commission de Concertation. Il veut rester optimiste et affirme que dans les 2-3 ans à venir, 500 places seront prêtes à sortir de terre.

G. VAN GOIDSENHOVEN a bien senti qu'on lui envoyait une flèche. En tant qu'ancien Échevin de l'Urbanisme, il ne va pas revenir sur son bilan. S'il y avait des problèmes, il aurait été bon de les évoquer préalablement. Quand on est dans l'opposition, on ne demande pas de rendre des comptes. Les pratiques sont inversées. Il a collaboré pour l'émergence d'une série de crèches, singulièrement grâce à des charges d'urbanisme qui ont pu être dégotées. Il y a eu beaucoup de projets dans cette Commune, et il se flatte que la Commune ait effectivement, grâce à son développement urbain, créé un certain nombre d'équipements. Au demeurant, il faut se souvenir que dans les débats qui ont régulièrement eu lieu avec la Région, il a toujours été demandé de privilégier les équipements par rapport à la création d'une énième couche de logements dans le cadre de l'usage des charges d'urbanisme. Ce qui ne tient pas de la politique régionale désireuse d'inciter à la création de logements conventionnés. Cela démontre au combien ils ont été des partenaires déterminés par rapport à cela. Dire en quelque sorte qu'il aurait eu une influence particulière sur le changement du PRAS, alors qu'en tant que membre du groupe MR il siège dans l'opposition à la Région, il pense que l'Échevin CUMPS demande beaucoup, sachant que plusieurs discussions ont été rompues avec la Région. A un moment donné, il faut pouvoir s'entendre avec les gens qui sont plus proches de l'Échevin CUMPS que du groupe MR. Il sait qu'en posant ce problème, on constate qu'il y a entre l'Échevin CUMPS et la Ministre-Présidente quelques difficultés relationnelles, ou de dialogue, mais c'est le problème de l'Échevin CUMPS et non le sien. Tout ce qu'il a souhaité faire est de porter devant le Collège quelque chose qui a été dit en séance publique au Parlement bruxellois. L'Échevin CUMPS devrait, en tout cas au Parlement de la COCOF, en être saisi. Il propose à l'Échevin CUMPS de reprendre le dialogue de façon constructive avec le cabinet de la Ministre LAANAN, puisque cela est manifestement nécessaire.